

Le Tchaffatsatagne

Bulletin d'information de la Municipalité N° 87 - Été 2021 - Parait 4 fois l'an



Bulletin communal



Municipalité 2021-2026

Le mot du Syndic

En Suisse, nous avons la chance de vivre en démocratie. Nous avons la possibilité d'exprimer nos opinions et d'influer sur la politique publique, comme dans le cadre des dernières élections communales ou, plus récemment, lors des votations fédérales. Il est également possible aux étrangers d'acquérir la nationalité suisse afin, entre autres, de participer pleinement à la vie politique, ce qui est le cas de nombreux habitants de notre village.

Bien que notre village reste modeste, avec ses 1'411 habitants, le « vivre-ensemble » suppose que l'on reconnaisse et apprécie la diversité des personnes qui y sont domiciliées et des opinions qui y sont exprimées. Pour cela, il faut développer notre esprit de tolérance.

Que veut dire précisément le mot de tolérance: c'est une ouverture d'esprit face à autrui qui porte à accepter et respecter des manières de penser et d'agir différentes des siennes. La tolérance implique le respect de chaque être humain, quels que soient son ori-

gine, sa culture, sa religion, son milieu social, ses modes de vie, ses valeurs, ses opinions ou son rang hiérarchique.

La tolérance n'est ni concession, ni condescendance, ni complaisance. C'est une attitude dynamique, animée par la reconnaissance des droits universels de la personne humaine, consistant à rejeter les préjugés et le dogmatisme au profit du dialogue et de la conciliation.

La tolérance est nécessaire à tous les niveaux (individuels, familial, communautaire, étatique) et dans tous les domaines (social, culturel, religieux, etc.). Elle exige des autorités politiques, comme la Municipalité, de veiller strictement au respect de la légalité et de l'égalité de traitement et de promouvoir la liberté de conscience et de croyance ainsi que la liberté d'opinion et d'expression.

La tolérance n'est pas seulement une valeur éthique, c'est une nécessité politique. Pour citer la déclaration de principes sur la tolérance de

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « La tolérance est une vertu qui rend la paix possible. ».

Je voulais encore profiter de ces quelques lignes au sujet du respect pour demander à tous les conducteurs de véhicules de se conformer à la limitation de vitesse « 30 km/h » à l'intérieur de votre village.

Je désire aussi remercier mes trois collègues qui vont nous quitter, en les félicitant pour les importantes tâches accomplies et en leur souhaitant une bonne retraite municipale. Je souhaite également la bienvenue aux trois nouveaux élus qui vont découvrir et relever de nouveaux défis.

Un bel été à toutes les familles et citoyens de notre village, que je souhaite plein de réjouissances et de bons moments...sans masque !

Serge Roy



Décisions du Conseil communal

Séance du 20 avril 2021

Sous la présidence de M. Michel Piloud, le Conseil communal s'est réuni le 20 avril 2021 à 20h00 à la salle de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne. Lors de cette séance, les membres du législatif ont décidé:

Préavis municipal n°2/2021 relatif à la modification des statuts de l'ASIGOS

- d'adopter, tels que présentés, les nouveaux statuts de l'ASIGOS, sous réserve de leur approbation par le Conseil d'Etat.

Préavis municipal n°3/2021 relatif à la demande de crédit pour la réfection des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC), tronçon ch. de la Rueyre – ch. de Praz-Forney – ch. des Mémises – Demande de crédit de CHF 254'000.-

- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 254'000.00 pour les travaux relatifs à la réfection des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) sur le tronçon chemin de la Rueyre – chemin de Praz-Forney – chemin des Mémises;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes;
- de laisser à la Municipalité le soin d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans à partir de l'année de mise en service; cet amortissement sera prélevé annuellement sur le fonds de réserve destiné aux dépenses d'intérêts, d'amortissement et d'entretien du réseau EU/EC qui est alimenté par les recettes affectées provenant des taxes annuelles d'entretien des collecteurs. **(amendement)**

Suite à cette séance...:

Les statuts de l'ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly) ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 9 juin 2021.

Les travaux de réfection des collecteurs communaux des eaux claires (EC) et eaux usées (EU) sur le tronçon chemin de la Rueyre – chemin de Praz-Forney – chemin des Mémises débuteront le 30 août 2021. Ces travaux

consisteront à mettre en conformité et au niveau du terrain les chambres de visite existantes et à construire des nouvelles grilles de route, puis à introduire une gaine thermoruscable dans les collecteurs communaux EU/EC, afin de leur garantir une totale étanchéité et stabilité. Les travaux de génie civil se limiteront uniquement à certaines interventions et sondages ponctuels au droit des chambres de visite.

Séance du 22 juin 2021

Sous la présidence de M. Michel Piloud, le Conseil communal s'est réuni le 20 avril 2021 à 19h00 à la salle de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne. Lors de cette séance, les membres du législatif ont décidé:

Préavis municipal n°4/2021 relatif aux comptes et la gestion 2020:

- d'approuver les comptes de l'exercice 2020 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un excédent des charges de CHF 206'785.67 et un découvert au bilan de CHF 1'046'636.57 au 31 décembre 2020.
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Préavis municipal n°5/2021 relatif au plan directeur communal:

- d'approuver le préavis municipal n°5/2021 relatif au plan directeur communal;
- d'adopter le plan directeur communal A Grandchamp, tel que libellé à l'annexe I dudit préavis;
- de donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan directeur communal.

Préavis municipal n°6/2021 relatif au plan d'affectation communal (affectation des parcelles n° 977 à 1004 sises A Grandchamp en zone agricole protégée)

- d'adopter le préavis municipal n°6/2021 relatif au plan d'affectation communal (affectation des parcelles n° 977 à 1004 sises A Grandchamp en zone agricole protégée)
- d'adopter le plan d'affectation communal A Grandchamp et le règlement de la zone agricole protégée 16 LAT, tel que libellé à l'annexe I dudit préavis;

- de lever l'opposition formée par Jean-Pierre Gross en son nom personnel et au nom de tous les autres copropriétaires des parcelles n° 977 à 1004 sises A Grandchamp à savoir Michel Gross, Françoise Gross, Marie-Madeleine Rosales, Gilbert Gross, Jacques Gross, Myriam Gross Traverso, Bernard Gross, Sophie Lopez Baumann, Hélène José de Mello Gross da Cunha et Claire Gross, et d'adopter la proposition de réponse à ladite opposition, telle qu'énoncée dans l'annexe IV dudit préavis;
- de donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation communal A Grandchamp et du règlement y relatif.

Par ailleurs...:

La demande de permis de construire relative à la construction de trois villas jumelles sur la parcelle n 1002, 1003 et 1004 sises A Grandchamp a été soumise à l'enquête publique du 1er au 30 mai 2021. Durant le délai d'enquête, cette demande de permis de construire a fait l'objet de septante-trois oppositions, portant septante-huit signatures. Cinq oppositions supplémentaires ont été déposées le 31 mai 2021, soit hors délai.

La demande de permis de construire relative à la modification de l'antenne de téléphonie mobile érigée sur la parcelle communale n°343 pour le compte de Sunrise Communications SA en vue de transformer ladite antenne en station émettrice 5 G a été soumise à l'enquête publique du 24 avril au 23 mai 2021. Treize oppositions ont été déposées durant le délai d'enquête, portant nonante-huit signatures. Cette demande est encore en circulation auprès des services cantonaux.

Ces deux demandes sont encore en circulation auprès des divers services cantonaux. A réception des synthèses de la Centrale d'autorisation en matière de construction (CAMAC), il appartiendra à la Municipalité de statuer sur les demandes et sur les oppositions.



ASCHWANDEN
Sonja



AUBORT
Laurence



BORER
Michel



BOVARD
Christian



BOVAY
Jacques



DE CLAPAREDE
Vincent



DE PREUX
Michèle



FERRATON
Aurora



FINGER
Dina



GANIERE
Vincent



JUNGO
Georges



JUNGO
Danièle



KINNAR
Pierre



KLINGER-LOHR BONVIN
Mariela



LE BOUDEC
Jean-Yves



MILLIET
Alexandre



MONTORO
Francesco



MUHLHEIM
Philippe



MULLER
Aude



OBERSON
Julien



PERREAUD
Jérémie



REFONDINI
Pascal



REMY
Olivier



ROCHAT
Michel



ROLAND
André



BRIDEL
Lauriane



BURKHARD
David



CACHIN
Jean Luc



CEVEY
Pierre



CRONSTEDT
Nina



GASPOZ
Jean Paul



GRANDCHAMP
Thierry



GUYOT
Yves



INEICHEN
Hugo



JERMIDI
Hondo



LE GAUFFEY
Adrien



LEMBERT
Marine



MANTHEY
Jacek



MILLIET
Stéphanie



MILLIET
Jacques



OBERSON
Jean François



OGGIER
Carmen



OLDRIDGE
Molly



PAHUD
Gaëlle



PARIETTI
Marcel



RUTTA
Renato



SMADJA
Gilbert



STAUFFACHER
Eric



VAN LANDUYT
Pascale



VERREY
Julien



ROY Serge

Administration générale (y c. SDNL Gropil + Information et communication)
Accueil préscolaire et parascolaire
Cultes – Aînés – Primeroche
Domaines – Bâtiments
Arbres – Forêts
Epuration des eaux



FREEMANTLE Bernard

Aménagement du territoire (y c. SDNL CPT)
Police des constructions (y. c. Salubrité)
Nouvelles constructions communales



OGGIER Pascal

Routes (i.e. aménagements routiers, modération trafic, entretien, sentiers pédestres)
Voirie – Déchetterie
Haies
Cimetière
Services industriels (y c. éclairage public)
Energie



SCHÖNI Nathalie

Ecoles
Jeunesse – Sport
Affaires sociales et culturelles
Environnement
Transports
Affaires juridiques



REYMOND Thierry

Finances
Pilotage financier des dicastères
Sécurité (i.e. police, défense incendie, protection civile)
Informatique

Affichage sur le domaine public

La Municipalité rappelle que l'installation de procédés de réclame sur le domaine public ou sur le domaine privé visible du domaine public (par exemple pour la vente d'un bienfonds) est soumise à l'autorisation préalable de la Municipalité et fait l'objet d'un émolument.

Sont interdits de façon générale les procédés de réclame qui par leur emplacement, leurs dimensions, leur éclairage, le genre de sujets représentés, leur motif ou le bruit qu'ils provoquent, nuisent au bon aspect ou à la tranquillité d'un site, d'un point de vue, d'une localité, d'un quartier, d'une voie publique, d'un lac ou d'un cours d'eau, ou qui peuvent porter atteinte à la sécurité routière. Ainsi, notamment, les affiches sont strictement interdites sur la signalisation routière ou aux abords immédiats de celle-ci, dans les carrefours ou les giratoires, à proximité des passages piétons, aux débouchés de chemins sur la route cantonale et à

moins d'un mètre du bord de la chaussée.

Sont en revanche dispensés d'autorisation préalable, mais soumis aux autres dispositions de la loi sur les procédés de réclame, les moyens d'information ou de propagande utilisés:

- dans le cadre de l'exercice des droits politiques ou religieux
- pour les communications officielles des autorités fédérales, cantonales ou communales,
- dans l'intérêt exclusif du public et sans aucun but de réclame: poteaux indicateurs, avis signalant un danger, horaires de transports publics notamment.

La Municipalité précise que **l'affichage politique est le bienvenu** sur le territoire communal mais elle attend une certaine discrétion dans le paysage. Si l'on souhaite apposer des affiches sur des maisons, cela ne pose générale-



ment pas de problème mais la problématique de l'affichage dans la nature est plus sensible. **Il est recommandé de prévenir la Municipalité dans tous les cas.**

Le saviez-vous ?

le 1er janvier 2020, les publicités sexistes sont interdites sur le domaine public vaudois et le domaine privé visible du domaine public. « Est considéré comme sexiste tout procédé de réclame dans lequel: des hommes ou des femmes sont affublés de stéréotypes sexuels mettant en cause l'égalité entre les sexes; est représentée une forme de soumission ou d'asservissement ou est suggéré que des actions de violence ou de domination sont tolérables; les enfants ou les adolescents ne sont pas respectés par un surcroît de retenue dû à leur âge; il n'existe pas de lien naturel entre la manière dont la personne est représentée et le produit vanté; la personne sert d'aguiche, dans une représentation purement décorative; la sexualité est traitée de manière dégradante. ».

Paroisse protestante de Prilly-Jouxens

Dimanche 29 août: Journée d'offrande et de retrouvailles à Jouxens

Comme la situation sanitaire semble le permettre, nous retrouverons le temple de Jouxens-Mézery pour une journée d'offrande, de partage et d'amitié:

10h30: culte avec collecte à la fois pour la paroisse et pour le projet du Département missionnaire (Dynamique dans l'échange) retenu cette année: le soutien aux communautés du Bénin dans le cadre du Cercle international pour la promotion de la création.

12h00: Grillades: saucisses et boissons offertes par la paroisse, merci d'apporter salades et desserts !

Pour plus de renseignements, consultez notre site internet: www.priillyjouxens.eerv.ch ou appeler le secrétariat au 021 624 96 17

Communes vaudoises: une histoire bien singulière

L'archiviste Mathias Walter, nous rappelle quelques jalons importants du découpage territorial et politique hérité des paroisses, du bailliage bernois et de la France napoléonienne

« Au tournant de la Révolution française, les cantons suisses se retrouvent en 1798 au sein de la République helvétique, rompant ainsi avec l'ancien régime féodal pour amorcer leur modernisation politique ». Cette même année, les bernois sont chassés et le Pays de Vaud devient le canton du Léman. Pour Mathias Walter, responsable des relations avec les communes aux Archives cantonales vaudoises, la constitution de la nouvelle République helvétique instaure, entre autres, une division en cantons, districts et communes. « Il s'agit d'un concept dont le sens varie beaucoup au fil de l'histoire, du moyen-âge aux temps modernes, mais si on considère la commune au sens politique, on peut dire qu'elle est née en 1798, avec la République helvétique. Ce qui ne veut pas dire qu'avant il n'y avait rien... »

Au temps des châtelainies

Effectivement, pendant les périodes bernoises et savoyardes, il existait des communautés de bourgeois, qui jouaient en partie ce rôle. Elles géraient les biens communs, qui pouvaient être une propriété, une fontaine, un chemin ou un canal d'irrigation. Au-dessus d'elles, il y avait les seigneuries ou les châtelainies qui exerçaient l'autorité et qui octroyaient ces droits, sous la forme de franchises ou de concessions, par exemple.

« A cela, il ne faut pas oublier la dimension religieuse et les paroisses qui représentaient une autre forme d'organisation territoriale. Le système féodal est ainsi remplacé en 1798 par des communes politiques dont le territoire correspond souvent à celui des paroisses », précise Mathias Walter. « A leur création, ces communes politiques étaient en concurrence avec les communautés bourgeoises (l'une étant politique, l'autre économique) qui géraient les biens communaux. »

Droit d'éligibilité et de vote

Il faut attendre 1803 et l'acte de Médiation qui permet une fusion entre ces deux autorités pour assister à la création d'un système assez similaire dans son fonctionnement à ce que nous connaissons aujourd'hui. « Si ce n'est une différence majeure : le droit d'éligibilité et de vote », précise Mathias Walter. « Et il faudra encore de nombreuses étapes pour élargir le corps électoral et connaître une représentativité de la population telle que nous la connaissons aujourd'hui. »

La toute première élection dans le tout nouveau canton de Vaud date de la mi-août 1803. Mais cette année-là, pour pouvoir être considéré comme un citoyen à part entière, il fallait être Vaudois, domicilié dans la commune, être au bénéfice d'une propriété ou d'une fortune, être âgé d'au moins 30 ans (ou avoir 20 ans révolus, mais être marié) et, bien sûr, être un homme. Le suffrage censitaire est abandonné en 1814. « Mais tout le monde n'était de loin pas inclus. Sachant qu'il fallait respecter un quota de bourgeois parmi

les élus - les non bourgeois ayant droit à une part résiduelle. » Ce quota sera finalement abandonné en 1872. Mais il faudra encore attendre 1959 pour que les femmes obtiennent enfin le droit de vote et d'éligibilité dans le canton de Vaud. Le tour des étrangers viendra en 2003.

Le poids des communes

En matière d'organisation, le mode de fonctionnement des communes a relativement peu changé depuis lors, la loi sur les Municipalités datant du 18 juin 1803. La différenciation entre les conseils communaux et conseils généraux en fonction de leur taille est déjà adoptée. Le nombre de conseillers communaux variait entre 25 et 100 et les municipalités pouvaient compter au début jusqu'à 16 membres : « Ce qui peut paraître beaucoup. Plein de raisons expliquent ce choix, notamment celui du système de milice. Plus on est, mieux on peut se répartir les tâches. »

Pendant deux siècles, le nombre de communes est relativement stable, se situant entre 380 et 400 communes. Les fusions et les divisions de communes étaient exceptionnelles. Il faut attendre 2003 et la nouvelle constitution vaudoise pour assister à une accélération du phénomène de fusion. Désormais, on enregistre plusieurs fusions par années. L'an dernier, à la mi-juillet, nous comptons 308 communes dans le canton. « Ce mouvement s'explique surtout en raison de la complexité croissante des dossiers et le besoin d'avoir une masse critique pour y faire face », observe Mathias Walter.



Socle du fédéralisme suisse

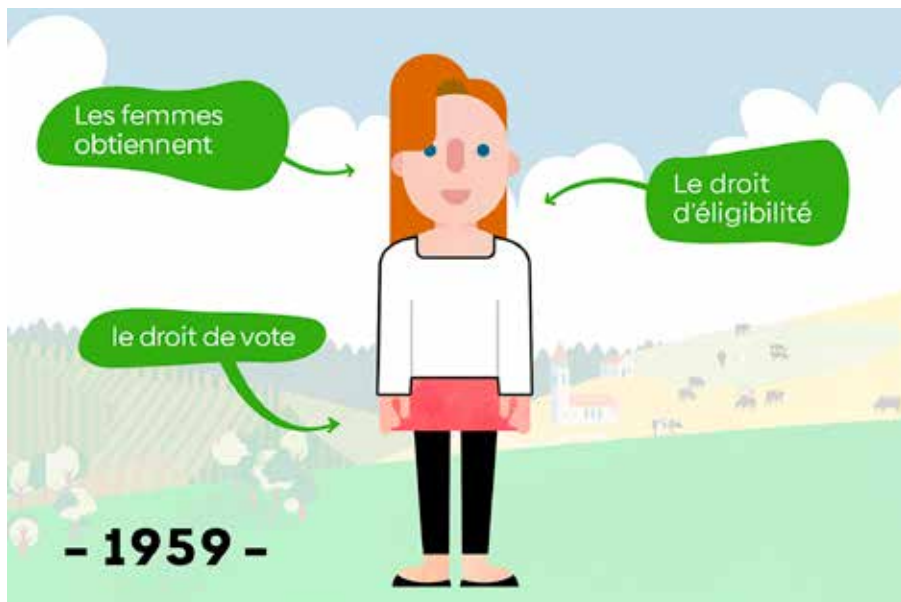
Le poids des communes s'est également modifié au cours des ans. Au début du 19^{ème}, l'influence française et sa tendance centralisatrice sont fortes. Les communes gagnent ensuite en compétences et en responsabilités pour devenir le socle du fédéralisme suisse. Le rôle des communes est en constante évolution avec notamment la répartition des tâches entre le canton et les communes et la multiplication des organismes intercommunaux.

En parallèle, les préfectures naissent dans la continuité de ce que les Bernois avaient mis en place, les bailliages préfigurant les districts (territoire dépendant d'une préfecture). Sous la République helvétique, le canton a à sa tête un préfet du Léman et les districts des sous-préfets. Les préfectures jouent un rôle important, en tant que représentant de l'État dans les communes.

Terreaux politique

De nombreux syndics, municipaux ou conseillers communaux vaudois ont vécu de belles carrières politiques. Comme, par exemple, Louis Ruchonnet, Ernest Chuard, le vigneron Paul Chaudet (qui devenu syndic de Rivaz sera ensuite élu deux fois à la présidence du Conseil fédéral en 1959 et 1962), ou encore Jean-Pascal Delamuraz dont la carrière au Conseil fédéral n'éclipsera jamais son ancienne stature de syndic de Lausanne. « Si la vie politique vaudoise est riche de fortes personnalités dont l'ancrage local était tout aussi fort, elle n'a, en revanche, pas donné naissance à des baronnies locales, comme on a pu en connaître en France », note l'historien Olivier Meuwly (DA).

(article repris de <https://gazette.vd.ch>)



Initiative « SOS Communes »

L'initiative « SOS Communes » a abouti et a été déposée mardi 8 juin 2021 à l'administration cantonale. Elle présente 13'430 signatures valides sur les 12'000 requises. Le texte de l'initiative demande que le canton reprenne à sa charge l'entier de la facture sociale, dont plus de la moitié est actuellement payée par les communes. En contrepartie, ces dernières basculeraient quinze points d'impôts communaux au canton.

On bricole à Jouxpens-Mézery



ASSOCIATION VAUDOISE DES PARENTS D'ÉLÈVES Jouxpens-Mézery

Le 17 mars, l'APE-JM a mis sur pied un atelier bricolage destiné aux enfants de 3 à 6P. Au programme: réalisation d'objets en plastique dingue. Ambiance chaleureuse, fous rires et bonne humeur étaient au rendez-vous !

À 13h30, les premiers arrivés au Bistro avaient pour mission de décorer un panneau pour souhaiter la bienvenue à leurs copains. Au total, 15 bricoleurs en herbe se sont réunis et se sont amusés à donner vie à des créations colorées, célébrant le printemps et mettant à l'honneur lapins et poissons. Les participants ont eu la surprise de voir la réaction du plastique dingue, qui se rétracte quand on le met au four pour redevenir plat et plus épais. Avec beaucoup de patience, ils ont fait preuve d'une belle créativité, dans une atmosphère décontractée et sympathique. L'atelier s'est conclu par un goûter et la lecture d'un petit conte. Les prochains ateliers auront lieu le 16 juin et le 1er décembre.

Pour l'APE-JM, Nathalie Cobos





Nouveau format des titres de séjour

A partir du 1er juillet 2021, tout ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) devra, pour l'obtention ou le renouvellement de son permis L/B/C/G/Ci vaudois (y compris les changements d'adresse, de nom, duplicatas), faire enregistrer ses données au centre de biométrie au quartier du Flon à Lausanne afin d'obtenir un permis sur un support type carte de crédit.

Les permis en cours de validité restent valables jusqu'à leur échéance **et ne pourront pas être remplacés pour des motifs de convenance personnelle**. Les données enregistrées au centre de biométrie seront valables 5 ans. Ainsi, les permis à renouveler dans ce laps de temps ne nécessiteront pas de déplacement des personnes concernées à Lausanne.

Concernant la carte pour Européens, seules la photographie et la signature sont enregistrées contrairement à celle pour les ressortissants d'un état tiers qui contient en plus deux empreintes digitales. L'adresse de domicile n'est plus mentionnée sur le permis. Pour les frontaliers, l'employeur reste une donnée à inscrire sur la carte et tout changement nécessitera par conséquent l'émission d'un nouveau permis. Les anciens permis seront perforés au centre de biométrie.

En cas d'erreur sur un permis envoyé, le 2ème permis est envoyé à la commune pour procéder à l'échange de carte. Pour les personnes dans l'incapacité de se rendre physiquement au Centre de biométrie à Lausanne (EMS/Hôpital, etc.), un certificat médical devra être joint aux communes qui feront suivre le document avec l'avis de fin de validité.

Exemple du nouveau format de permis (personne fictive) ↓



Association des rencontres culturelles

Les vacances approchent, l'occasion de lire davantage va se présenter sous peu, c'est le moment de tester votre intérêt pour La Boîte à Livres que notre association se réjouissait depuis longtemps de vous proposer, en accord avec la Municipalité, cela à titre d'essai pendant une année.

Il existe déjà de nombreuses boîtes dans toutes sortes d'endroits et de formes très différentes. Parfois ce sont d'anciennes cabines téléphoniques. Cela aurait pu être le cas pour nous, si Swisscom n'avait pas enlevé celle qui trônait près du bâtiment communal il y a quelques années et si en faire revenir une de son dépôt et la réinstaller ne coûtait pas si cher ! D'autres lieux avaient été évoqués mais finalement l'endroit où vous trouverez La Boîte à Livres paraît le plus adéquat: tout près du grand tableau d'affichage officiel,

dans le couloir conduisant au carnotzet communal, cela à l'abri des intempéries, éclairé et surveillé par une caméra-vidéo existante de la Commune. La Boîte à Livres est signalée par un panneau amusant et coloré, accompagné d'un mode d'emploi.

Le principe en est le suivant:

Vous avez lu un livre que vous avez aimé mais vous ne souhaitez pas le garder. Il est en bon état. Alors pourquoi ne pas en faire profiter quelqu'un d'autre et venir le déposer dans La Boîte ?

Bien sûr, pour autant qu'il y ait de la place sur les rayons ! Un grand merci d'avance de ne déposer aucun ouvrage par terre ou dans des sacs à côté. Il va sans dire que ces espaces ne sont pas destinés à soulager vos étagères ou votre galetas des publications qui les encomrent ! Nous vous suggérons



de n'apporter que des romans, des romans policiers, des bandes dessinées, des documentaires et des livres pour les jeunes. Evidemment, pas de documents susceptibles d'être choquants pour ceux-ci.

Par ailleurs, si dans cette boîte, un livre vous intéresse, n'hésitez pas à le prendre et à le garder, il est à vous, c'est gratuit ! Vous pouvez aussi en prendre plusieurs !

Notre association est impatiente de connaître la fréquentation de ce lieu qui participe tant à la diffusion de la culture qu'à une économie de partage au niveau local. La visite de La Boîte à Livres peut aussi donner l'occasion de faire connaissance avec d'autres habitants du village et de parler des livres qu'ils ont lus.

Dans tous les cas, bonne lecture !
Henry Rosset



Hommages

Jolanda Barras, établie avec sa famille dans notre commune, est décédée accidentellement à l'âge de 57 ans sur les pistes de ski d'Obersaxen. Infirmière de profession, clinicienne auprès de l'Hôpital de l'Enfance, Jolanda a passé sa vie au chevet des enfants malades. Membre du conseil de la fondation de FORCE (fondation recherche sur le cancer de l'enfant) elle a été l'instigatrice de l'action vente de chocolat Miam-Miam, effectuée lors de la journée annuelle internationale du cancer de l'enfant.

Jolanda a également été active dans notre commune en tant que membre du groupe œcuménique, de la commission scolaire, de la fête à Jouxten et a chanté dans différents chœurs, Jubilate, Si On Chantait, FM'Air.

Nous perdons une personne dévouée, sociable, empathique, rayonnante. Nous souhaitons beaucoup de courage à toute sa famille.

La Grange à Jouxkens - Saison 2021



Danila, « Légèreté », acrylique, 2019, 50 x 50 cm



Frédéric Steiner, « Balade en forêt », huile, 2020, 50x60 cm



Danila, « Racines », technique mixte, 2020, 70 x 110 cm



Après le concert programmé pour le 26 juin (polyphonies corses par le groupe A Stonda), la Grange à Jouxkens a le plaisir de proposer trois événements en septembre:

Du 3 au 5 septembre, deux jeunes peintres suisses, Danila et Frédéric Steiner, par leurs huiles et leurs techniques mixtes, nous emmènent en voyage dans la nature. Ils nous invitent à nous envoler dans les étendues aquatiques (fig. 1) nous balader au milieu des arbres (fig. 2) et admirer leur force (Fig. 3). Aqua y arboles (« Eau et Arbres »), tel est le thème de leur exposition que nous nous réjouissons de vous faire découvrir.

Le vernissage aura lieu vendredi 3 septembre de 17h à 21h.

Samedi 11 septembre à 20h, en association avec la Compagnie Albertine (www.compagnie-albertine.ch), la Grange à Jouxkens recevra Carlos Baumann à la trompette, Moncef Genoud au piano, Yves Malherbe à la contrebasse, Christine Python au chant. Ces musiciens formeront pour l'occasion le « Jazz-à-la-Grange Quartet » et se livreront pour nous à une joute musicale autour de quelques-uns des plus beaux standards de jazz.

Dimanche 12 septembre à 17h, c'est le trio Eclipse composé du clarinetiste Lionel Andrey, du violoncelliste Sébastien Braun et du pianiste Benedek Horvath, qui nous offrira un magnifique programme classique: Bruch (pièces 1, 2 et 7), Brahms (trio op. 114), Gershwin (« An American in Paris » dans un arrangement de Schröter) et, en prime, deux compositeurs suisses contemporains Schnyder (« A Friday Night in August ») et Heggendorf (« Siena »).

Remarque. Pour les concerts, au vu de la situation sanitaire, il est vivement recommandé de s'inscrire (denis.rivier@gmail.com, 021 635 80 24, 076 303 84)

Pour de plus amples informations:
www.la-grange-a-jouxkens.ch



Course des Enfants

Samedi 4 Septembre 2021 - dans le cadre de la Fête à Joux-Tens
Parcours de 1 et 2 km - enfants uniquement - inscription gratuite

Organisé par la Société Sportive de Joux-Tens-Mézery, en remplacement de la Course à travers Joux-Tens qui reviendra le 21 mai 2022 sous le nom de Tchaffa-Trail !

Informations pratiques:

- Départ et arrivée de la course sur la place du village de Joux-Tens-Mézery.
- Inscriptions sur place uniquement, dès 10h30. **Clôture des inscriptions à 12h00 !**
- Pas de vestiaire à disposition.

Catégories		Parcours	Années	Départ	Inscription
Enfants	G1-F1	1 km	2016-2018	12h30	Gratuit
	G2-F2	1 km	2013-2015	12h30	Gratuit
Enfants	G3-F3	2 km	2010-2012	13h00	Gratuit
	G4-F4	2 km	2008-2009	13h00	Gratuit

Les enfants sont sous la responsabilité des parents. Chaque participant doit être personnellement assuré contre les accidents. La Société Sportive de Joux-Tens-Mézery décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Avec le soutien de:

RAIFFEISEN

la Mobilière



La Société Sportive de Jouxten-Mézery recrute !

Notre association, qui compte 154 membres au 1er janvier 2021, joue un rôle important au sein de notre commune. Pour qu'elle vive, qu'elle fonctionne et qu'elle reste dynamique, c'est à vous, habitants de notre village, que le comité s'adresse, car elle a un urgent besoin d'un/une ...

Secrétaire

Ce poste, vacant depuis fin 2020, est ouvert à celui/celle qui connaît un minimum de bureautique et souhaite contribuer à la gestion de la Société et à l'organisation des activités sportives et événements qui font partie de l'âme de notre commune !

Webmaster site SSJM / Administrateur ClubDesk

La SSJM est gérée depuis 2020 à travers un logiciel web simple et efficace pour clubs sportifs, ClubDesk, qui possède une fonction d'édition de site web pas exploitée aujourd'hui.

La gestion et l'hébergement du site web actuel devant être revus, une opportunité de création et gestion de ce dernier au sein de ClubDesk existe et nous recherchons parmi vous, jeunes et moins jeunes, une personne à l'aise avec l'informatique (mais pas besoin de programmation) pour remplir ce rôle.

Cette personne pourrait également assurer l'administration des données SSJM de ClubDesk en collaboration avec les membres du comité.

Si vous pouvez consacrer un peu de votre temps à notre société et si vous avez envie de vous engager pour les activités villageoises, c'est avec grand plaisir et reconnaissance que nous vous accueillerons.

Vous avez des questions ? Vous pensez vous proposer ? En cas d'intérêt, merci beaucoup de contacter le soussigné ou tout autre membre du comité (voir liste sur le site internet mentionné ci-dessous).

Pour le Comité de la SSJM,

Pierre Cevey, Président
Ch. de la Bâtiaz 50
1008 Jouxten-Mézery
021 635 20 29 - 079 870 25 72

Site internet: www.ssjm.ch
e-mails: societe.sportive@gmail.com
ou ssjm@ssjm.clubdesk.com

Suspension du LEB

Par décision du 27 avril 2021, l'Office fédéral des transports a approuvé les plans du projet de construction d'un nouveau bâtiment de service à proximité de la gare de Jouxten-Mézery pour la Compagnie du chemin de fer LEB SA. Considérant que ce projet aura un impact significatif sur ce secteur exposé et sensible du territoire communal, **la Municipalité a formé recours contre cette décision**, pour faire respecter son autonomie en matière d'aménagement du territoire et de droit public des constructions et pour protéger l'intérêt public à la planification locale et à l'intégration des constructions dans le paysage ainsi qu'à la préservation d'arbres protégés et des eaux.

Pour finaliser le tunnel du LEB (Lausanne-Echallens-Bercher) sous l'avenue d'Echallens, **la circulation des trains sera suspendue entre Prilly-Chasseur et Lausanne-Flon dès le 25 septembre 2021 et jusqu'à la mi-avril 2022.**

Un dispositif de bus de substitution prendra en charge les clients sur le trajet alternatif entre Prilly-Chasseur et la gare de Lausanne.

Image: Frutiger SA



Sortie du comité de la Fête de Jouxpens

Le samedi 5 juin, nous avons fait notre sortie familiale de la fête à Jouxpens. Après avoir attendu que la pluie laisse place au soleil, nous sommes partis en balade à travers Jouxpens; Prilly et Lausanne à la recherche de grenouilles et petits crapauds. Sac de pique-nique sur le dos et caddie apéro, c'est parti ! Les enfants étaient très motivés, ont bien marché et ont même poussé la charrette utilisée pour transporter une blessée.

Notre premier arrêt s'est fait à côté d'une « folie » qui ressemble à un mini-château et qui servait à l'époque de poulailler. Puis, ce fût la découverte d'un magnifique jardin entourant une fontaine dans laquelle les enfants et les parents ont pu découvrir des centaines de têtards ainsi qu'un crapaud. A l'aide d'une louche et d'épuisettes improvisées, les enfants ont pu attraper des têtards et les observer dans des petites boîtes loupes. Plus loin, un immense bassin rempli de magnifiques nénuphars nous a permis de jouer à cache-cache avec les nombreuses grenouilles qui s'y cachaient. L'heure de l'apéro et du pique-nique étant arrivée, nous avons tous partagé un verre à la place de jeux de la promenade de Boisy. Les enfants ont bien profité de jouer et ce fut très convivial malgré les petites averses qui nous ont obligés de mettre notre K-way. Pour continuer la balade, nous avons pu nous amuser à mettre un pied à Lausanne et un pied à Prilly puis les chemins nous ont amenés à trouver un magicien haut perché ainsi qu'une cheminée très stylée !

La balade s'est terminée et nous sommes rentrés en train jusqu'à Joux-



tens ou quelques irréductibles ont continué l'après-midi à la place de jeux.

Nous avons passé une belle journée et nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette sortie familiale de la fête à Jouxpens.

Nous nous réjouissons déjà de vous rencontrer prochainement autour d'un verre le 4 septembre pour une fête à Jouxpens un peu différente, mais toujours aussi conviviale.

Karine Junod,
pour le comité de la fête à Jouxpens



Le Petit Navire

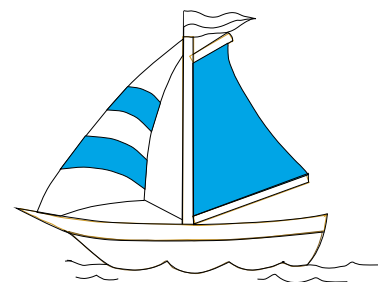
Au Petit Navire les enfants sortent par tous les temps, le jardin est un espace propice à la découverte.

Les jeux extérieurs permettent de sauter, grimper, escalader, construire, développer l'imagination.

L'équipe éducative observe, aide et soutient les enfants dans leur exploration.



Le Grand Navire



Le Grand Navire

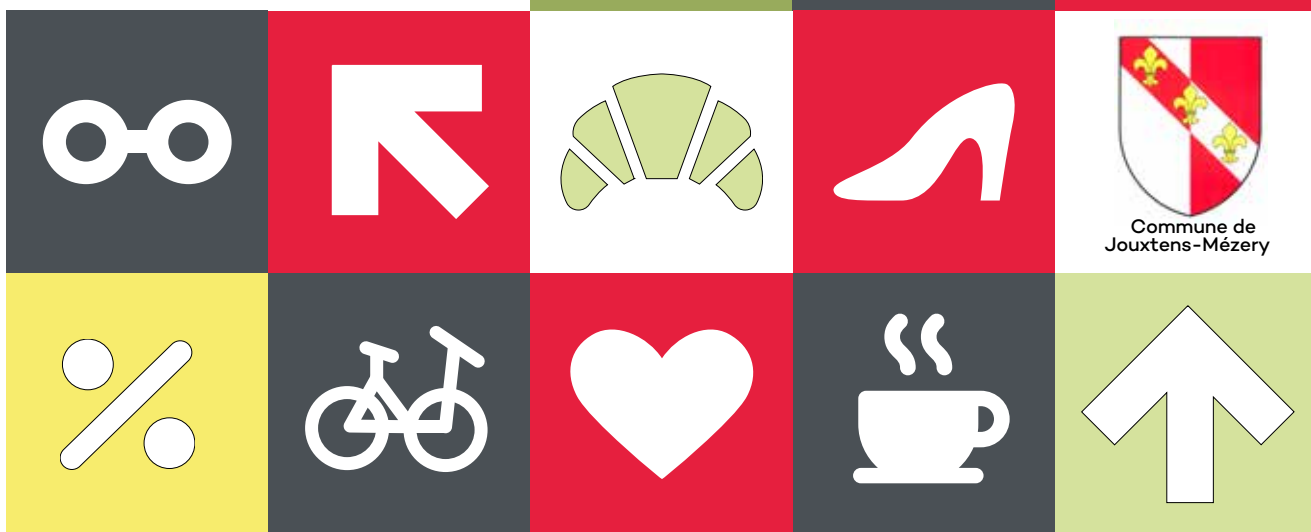
Le jeu est primordial pour l'enfant quel que soit son âge, il est une source de plaisir, de découverte, d'apprentissage et de complicité.





Commune de Jouxens-Mézery

JE VIS ICI JE CONSOMME LOCAL



Commune de Jouxens-Mézery

MAINTENONS VIVANT LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL !



Réalisé en collaboration avec Lausanne Région

Pedibus: A pied - A l'école - Accompagné

Et si vous partagiez les trajets avec vos voisin.es pour accompagner vos enfants à pied à l'école ? C'est le principe du Pedibus: une ribambelle d'enfants qui se rendent à pied à l'école sous la conduite d'un parent. Chaque parent se relaie pour accompagner les enfants du quartier.

Le Pedibus permet aux parents de se partager les trajets vers l'école, et de gagner du temps le matin. Il offre aux enfants la possibilité de développer des amitiés et aux parents de créer des liens sociaux solidaires dans le quartier. Les enfants se dépensent physiquement et ils acquièrent les bons réflexes de sécurité pour développer leur autonomie. Le tout se fait sans pollution et à la seule force du mollet !



jour, des grands-parents, ou encore des aînés du quartier. Les arrêts sont signalés par des panneaux pour mieux se repérer.

Comment ça marche ?

C'est tout simple et ça marche comme un vrai bus, mais à pied. L'enfant rejoint le Pedibus à un arrêt et fait ainsi le trajet à pied avec ses copains, sous la conduite d'un adulte. L'itinéraire est déterminé par les parents et l'horaire et les jours du Pedibus sont choisis en fonction des besoins des familles. Deux familles suffisent pour créer une ligne, et il peut y avoir un ou plusieurs trajets par jour ou par semaine.

Créer une ligne Pedibus dans votre commune, c'est facile !

La Coordination Pedibus Vaud est à votre disposition pour guider et aider les familles dans cette belle aventure. Elle fournit aussi du matériel et une assurance gratuite à toutes les familles intéressées à participer au Pedibus. N'hésitez pas à contacter la Coordination Pedibus Vaud: 076 330 83 58 ou vaud@pedibus.ch et pour plus d'informations, rendez-vous sur: www.pedibus.ch.

Les « conductrices et conducteurs » qui mènent le Pedibus à tour de rôle sont le plus souvent des parents, mais peuvent aussi être des mamans de



Sur la piste de la source magique

Dans le livre pour enfants intitulé « Sur la piste de la source magique » de Dany Burgener, habitante de Jouxten-Mézery, découvrez les aventures de Charlotte et Alex, les meilleurs amis du monde. Accompagnés de leur fidèle chienne Naika, nous les retrouvons dans une nouvelle enquête dans nos belles contrées.

Lors du mariage d'amis de leurs parents, nos jeunes héros découvrent le Château de Lucens.

Entre légende et fantôme, il n'en faut pas plus pour que les enfants se lancent dans une nouvelle épopée. Car là aussi, comme lors de leur belle rencontre avec les Brigands du Jorat, il leur faudra avoir accès à une source aux pouvoirs magiques qui leur permettra d'élucider le mystère d'Alionor.

Livre disponible dans les librairies Payot



Maraîchage urbain et coopérative de paniers de légumes à Prilly!



Une micro-ferme voit le jour à Prilly. L'association M.U.L.E [maraîchage urbain lausannois Ecologique] concrétise son premier projet. Soutenue par la commune de Prilly, la ville de Lausanne et le fond Nature et Découverte, la coopérative « Les paniers de la MULE » va produire en 2021, 75 paniers hebdomadaires de légumes à la frontière de Jouxens-Mézery dès le 25 mai.

Le fonctionnement des paniers de la MULE est le suivant: une communauté de coopératrices et de coopérateurs qui s'engagent sur une année à acquérir un panier de légumes 40 fois par année et participer aux travaux de culture et de récolte selon les disponibilités et capacités de chacun-e.

Les maraîchères en charge des cultures auront ainsi la garantie de recevoir un salaire décent indépendamment des fluctuations de récolte. Les membres auront accès à des fruits et

des légumes cultivés tout près de chez eux, dans le respect de la nature et à des prix attractifs entre 29.- et 55.- par semaine selon la taille du panier et le nombre de demi-journées contribuées.

La micro-ferme, qui finit de s'installer sur les terrains de Prilly au chemin du Dérochet, est donc d'un nouveau genre: écologique, plus productive et proche des habitant-es. Elle accueille trois maraîchères et s'étend sur un peu moins de 2 ha. La production de fruits et légumes sera distribuée aux membres de la coopérative, 75 foyers à terme.

La commune de Jouxens-Mezery met à disposition un point de dépôt au Chemin de Beau-Cèdre 1, afin de faciliter l'accès à ses habitant-es. Celui-ci sera sous le couvert en face des toilettes publiques, à côté de la nouvelle boîte à livres.



60 familles de la région ont déjà pris un abonnement pour un panier hebdomadaire !

N'hésitez pas à nous rejoindre et nous soutenir d'une manière ou d'une autre:

- En souscrivant à un panier ou **un panier d'essai d'un mois sans engagement.**
- En souscrivant à une ou plusieurs parts sociales de soutien de 200.-
- En venant sur le terrain nous prêter main forte
- En faisant un prêt sur cinq ans pour l'investissement en infrastructure

www.lamule.ch

Contact: Paola Eicher

info@lamule.ch - 076 516 37 03

Vaudloisirs.ch

Vaudloisirs.ch est une nouvelle campagne cantonale de sensibilisation à la mobilité durable ciblée sur la mobilité de loisirs en transports publics. Elle est menée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud et la communauté tarifaire vaudoise Mobilis, en partenariat avec les communes, les 13 entreprises de transport public opérant sur le canton, et les acteurs liés aux loisirs.

La campagne a pour but d'informer et sensibiliser la population vaudoise aux enjeux liés aux déplacements de loisirs en transports publics (TP), tout au long de l'année, d'inciter, faciliter et donner envie en proposant des offres de transport attractives, en visibilisant toutes les offres disponibles et les activités de loisirs accessibles en TP et ainsi fédérer les partenaires autour de valeurs, d'objectifs et d'engagements communs.



Retrouvez toutes les informations dès le 30 juin 2021 sur www.vaudloisirs.ch

Lausanne-sur-mer

La Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise est fière de proposer les 20 ans de Lausanne sur Mer et vous invite à venir profiter de la mer, de leur terrasse, de leurs terrains et d'une multitude d'activités sportives aux Pyramides de Vidy du 3 au 18 juillet et du 11 au 22 août 2021, du mercredi au dimanche de 14h15 à 20h00.

Au programme: Apnée, mermaiding, paddle et paddle géant, ski-nautique et wakeboard. Sur terre: airtrack, badminton, basket, breakdance, capoeira, danse, foot-tennis, pétanque, ping-pong, longboard, mini-trampoline, roller slackline, street-golf, skate, tennis, tumbling et volley, Le matériel sportif est prêté gratuitement.

www.lausanne-sur-mer.ch



Les gagnant-e-s du concours PERL 2021 sont connus !

La 19^{ème} cérémonie des Prix Entreprendre Région Lausanne « PERL », organisée par Lausanne Région, s'est déroulée le 5 mai 2021, en direct de Beaulieu, devant les caméras de La Télé. Le concours a primé cinq projets représentatifs de la diversité et de l'innovation de l'économie régionale lausannoise. La société « Flowbone » remporte le trophée PERL 2021 Lausanne Région d'une valeur de CHF 50'000.- pour sa solution permettant,

notamment, de prévenir les fractures osseuses. Les autres prix, d'une valeur de CHF 10'000.- chacun, ont récompensé des entreprises dont les projets ont été jugés particulièrement innovants tels que la plateforme de billetterie et marketing pour les acteurs du tourisme et des loisirs proposée par Smeetz SA, le robot industriel compact permettant un transfert à haut débit et simultanément de pièces de l'entreprise Isochronic AG à Pully et enfin un test pronostic



non-invasif permettant aux personnes souffrant d'un cancer d'obtenir des informations fiables sur la progression de la maladie par une simple prise de sang développé par Biopsomic SA. Le Prix du Public, d'un montant additionnel de CHF 10'000.- a été décerné à Rañute, le premier espace de vente et de conseils dédié aux menstruations à Crissier.

www.ranute.ch



Littering

La Municipalité constate avec regret que, comme dans de nombreux autres communes, le phénomène du littering a tendance à augmenter au fil des ans. Les causes en sont diverses: De nombreuses activités qui se déroulaient par le passé dans l'espace privé le sont maintenant dans l'espace public, comme pique-niquer en famille sur la place de jeux à midi ou rencontrer des amis sur le terrain multisports le soir. Le manque de contrôle social dans les lieux publics constitue une autre cause du littering car l'anonymat favorise l'abandon de déchets, phénomène qui peut encore être renforcé par l'effet de groupe.

Les impacts du littering peuvent être classés dans trois catégories:

- Impacts esthétiques: la propreté représente un aspect important de la qualité de vie et de l'image d'une ville ou de tout autre espace public. Le littering porte atteinte à la qualité esthétique des lieux publics.
- Impacts écologiques: les déchets abandonnés sur la voie publique ne peuvent pas être réintroduits dans le cycle des matières et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une valorisation. Il faut alors acquérir et traiter de nouvelles ressources, ceci avec tous les impacts environnementaux que cela comporte. En outre, le littering constitue également une menace pour la faune et la flore.
- Impacts économiques: le littering coûte cher. Ainsi, le nettoyage (effectué à 75% dans les espaces publics) revient à environ 200 millions de francs chaque année en Suisse. De plus, des coûts élevés pour les mesures de prévention et les campagnes d'information s'ajoutent à celui-ci. Le littering cause également des dommages au niveau socio-économique, comme par exemple dans le domaine du tourisme.



La Municipalité vous invite à adopter de petits gestes pour améliorer votre quotidien et votre environnement. Ainsi, ne jetez pas vos déchets n'importe où. Si vous voyez un déchet dans la rue, ramassez-le. Plusieurs études s'accordent sur l'effet dissuasif des normes sociales et du regard d'autrui, alors ne détournez pas les yeux si vous êtes témoin d'un acte de littering.

N'intervenez toutefois pas personnellement, mais communiquez vos observations à la Municipalité.

Enfin, la Municipalité tient à rappeler que celui qui jette ou abandonne ses déchets sur la voie publique peut être amendé pour contravention au règlement communal de police.

50% d'économies sous la douche

Je commande!

un pommeau de douche (un seul par ménage) d'une valeur de CHF 37.-/pce au prix réduit de CHF 10.-/pce (y compris TVA et expédition)

Prénom Nom

Adresse

NPA Téléphone

Email

Les pommeaux sont envoyés par la poste, dans les 3 semaines suivant la commande, accompagnés d'un bulletin de versement. Garantis 2 ans. Offre valable jusqu'au 30 septembre 2021.

Voir conditions sous www.equiwatt.ch/douche-eco

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer de quelle manière est chauffée l'eau à votre domicile

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> mazout | <input type="checkbox"/> mazout/électricité en été |
| <input type="checkbox"/> gaz naturel | <input type="checkbox"/> gaz nat./électricité en été |
| <input type="checkbox"/> pompe à chaleur | <input type="checkbox"/> bois |
| <input type="checkbox"/> chauffage urbain | <input type="checkbox"/> autres |

Renvoyez cette carte de commande à:

ecoLive
Douches éco
Rte de Valavran 1
1293 Bellevue / GE



Ou commandez directement par internet à l'adresse suivante:

www.equiwatt.ch/douche-eco

Vos données ne seront pas utilisées à des fins commerciales ou transmises à des tiers.



Face à la chaleur de l'été, nous apprécions tout particulièrement les douches. Mais l'eau potable est un bien précieux qui nécessite beaucoup d'énergie pour la traiter, la transporter et la chauffer. Pour diviser cette consommation par deux, équiwatt et la Commune de Joux-tens-Mézery offrent des douches « éco » à CHF 10.- jusqu'au 30 septembre 2021.

Saviez-vous qu'une douche de 5 minutes peut consommer jusqu'à 65 litres d'eau (env. 13 litres par minute) ? Les douches consomment ainsi l'essentiel de l'eau chaude d'un ménage - celle utilisée par les lave-linges et lave-vaisselles est chauffée directement dans l'appareil. Dans la majorité des cas, **l'eau chaude constitue même le deuxième poste le plus gourmand en énergie après le chauffage.** Plus précisément, une douche chaude consomme chaque année environ 1300 kilowattheures thermiques et 25'000 litres d'eau par personne.

Pour diviser cette consommation par deux, sans effort et sans perte de confort, **équiwatt, le programme d'efficacité énergétique des Services industriels de Lausanne**, propose pour la seconde fois, en partenariat avec le Service de l'eau de la Ville de Lausanne et la Commune de Joux-tens-Mézery des pommeaux de douche « économiques » à prix réduit. Une action de la fondation myclimate, financée par la fondation KliK pour la protection du climat et la compensation de CO2.

D'une valeur de 37 francs, ces pommeaux de douche sont proposés au prix préférentiel de CHF 10.-. Pour en obtenir un (maximum 1 pommeau de douche par foyer), il suffit de remplir le coupon-réponse ci-joint et de le renvoyer à l'adresse indiquée ou de le commander sur www.equiwatt.ch/douche-eco.

équiwatt
CONSOMMER MOINS. UN VRAI PLUS



Service de l'eau
VILLE DE LAUSANNE

Un projet de



Financé par



Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂, KliK

Partenaires



sinum

L'eau en bouteille, bien plus polluante que l'eau du robinet



Les marques suisses, européennes et parfois exotiques se bousculent dans les rayons des supermarchés. Mais leur transport et la fabrication des récipients polluent.

Selon une étude relayée par *le Guardian*, 480 milliards de bouteilles en plastique auraient été vendues à travers le monde en 2016. Contre 300 milliards dix ans plus tôt. Autrement dit, il s'en écoulait plus de 15'000 chaque seconde.

Les bouteilles en plastique engendrent un nombre considérable de déchets. Même si certaines matières plastiques se recyclent, le cycle de cette matière n'est pas infini et nécessite beaucoup d'énergie qui peut nuire à l'environnement (incinérateur, transports en camion, etc.). Malheureusement, ces bouteilles en plastique se retrouvent aussi dans la nature, notamment dans les océans et en forêt, prend des dizaines voire des centaines d'années à disparaître et met la faune en danger.

Si l'Union européenne a interdit l'usage de certains objets en plastique à usage unique comme les cotons-tiges, pailles et touillettes, les bouteilles ne sont pour l'heure pas concernées. Seules restrictions à leur sujet: 90 % de collecte d'ici 2029 et une composition à 30 % recyclée d'ici 2030.

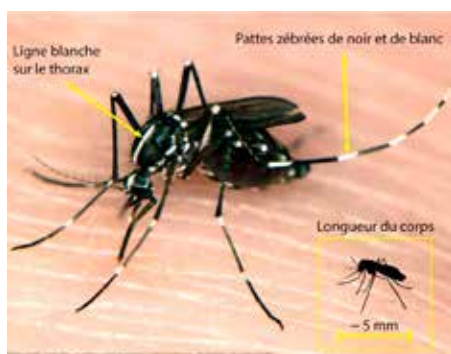
En matière d'économies, l'eau en bouteille coûte environ 120 fois plus cher que l'eau du robinet. En effet, ce n'est pas l'eau en bouteille que vous payez le plus cher mais l'emballage plastique. L'industrie d'eau en bouteille a bien compris l'enjeu financier et leurs outils marketing poussent les consommateurs à acheter ce bien alors que l'on peut consommer celui-ci, que l'on paie déjà dans ses charges d'habitation, depuis le robinet et à moindre coût.

Côté santé, une étude britannique publiée en 2018 dans la revue *Orb Media* révélait que l'eau embouteillée dans du plastique était bien souvent

contaminée par des microparticules de cette même matière. Les analyses de 250 échantillons analysés de 11 marques différentes ont montré que 93% d'entre eux contenaient des microplastiques, et ce dans des quantités "deux fois supérieures" à celles relevées dans l'eau du robinet. Les conséquences sur la santé n'ont pour l'instant pas encore été évaluées.

Une alternative très simple et accessible à tous existe pour diminuer cette pollution: l'achat de bouteilles ou de gourdes réutilisables en verre ou en inox que vous pouvez emporter facilement partout avec vous. Lorsque vous voyagez à l'étranger, des applications telle que *Freetaps* peuvent vous aider à trouver les points d'eau potables ou remplir vos contenants.

LE MOUSTIQUE TIGRE - Une espèce invasive à surveiller



Le canton demande à sa population d'ouvrir l'œil face à une espèce invasive qui est à nos portes.

Le moustique tigre

Sous cette dénomination il comprend trois espèces *Aedes albopictus*, *Aedes koreicus*, *Aedes japonicus*.

Le moustique tigre est un moustique qui étend son territoire à cause du réchauffement climatique. A l'origine c'est un moustique originaire d'Asie du Sud Est et déjà présent dans 100 pays et sur tous les continents sauf l'Antarctique. En Suisse il s'est déjà installé au Tessin et a été vu à Genève et Monthey.

Ce moustique est très adaptatif et très opportuniste. Il peut s'installer en zone urbaine ou naturelle, piquer les humains ou les animaux.

Ce moustique doit être surveillé, car il peut être potentiellement vecteur de maladies infectieuses transmissibles lors de la piqûre pour son repas de sang, tels que: chikungunya, dengue, zika et virus du Nil occidental.

Selon l'état actuel des connaissances, les moustiques tigres présents en Suisse ne sont, à ce jour, pas porteurs de ces virus et ne peuvent donc pas transmettre ces maladies. Cependant, s'ils se retrouvent en présence de personnes infectées (par exemple suite à un séjour dans une région où le virus du chikungunya est endémique), qu'ils piquent ces malades et s'infectent à leur tour, ils peuvent transmettre le virus plus loin.

Ce risque est certes très faible pour le moment et aucun cas de ce type n'a été observé en Suisse à ce jour. Mais il est possible que ces maladies fassent un jour leur apparition sur notre territoire.

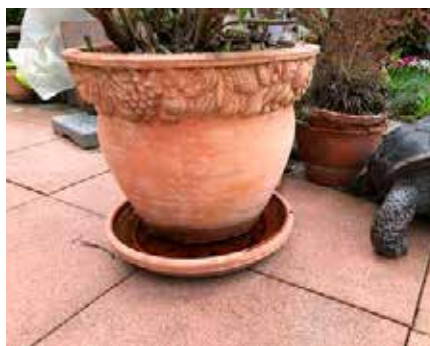
A quoi ressemble-t-il ?

C'est un petit moustique noir d'environ 5mm, reconnaissable à la ligne longitudinale blanche sur son thorax et aux rayures blanches sur ses pattes.

Il est très agressif, pique le jour et présente une piqûre douloureuse. Son vol est lent et silencieux. Il reste en hibernation plusieurs mois. Sa capacité de vol est limitée à moins d'un kilomètre. Il est donc essentiellement transporté par nos moyens de transport.

Comment prévenir son installation ?

Il peut pondre dans un centimètre d'eau stagnante, ses larves se développent en quelques jours. Les œufs peuvent rester viables plusieurs jours sans eau et être transportés sur des supports. Il faut alors éviter toute présence d'eau stagnante dans les jardins.



Le moustique dispose d'un gîte idéal pour nidifier dans cette coupelle bien remplie.



Le sable dans la coupelle empêche le moustique tigre de pondre.

Certains pots, notamment les plus gros, sont difficiles à déplacer pour les vider. Une astuce qui empêche le moustique tigre de pondre: remplir la coupelle de sable.

Signalons-le

Tout moustique actif de jour doit aussitôt être signalé aux autorités qui se chargeront de la lutte biologique contre les larves.

Vous pensez l'avoir vu ? Si c'est le cas, vous êtes invité à

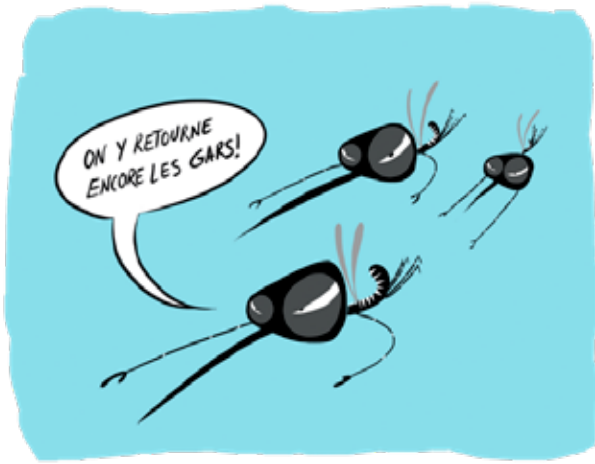
- le notifier sur le site www.moustiques-suisse.ch si possible avec une photo de bonne qualité
- En cas de capture d'un spécimen, le conserver bien protégé pour éviter l'écrasement. Celui-ci peut être demandé par la suite pour permettre l'identification formelle par les experts. Il sera à envoyer à:
Prof. Daniel Cherix
Département d'écologie et d'évolution
Université de Lausanne
Quartier UNIL-Sorge Bâtiment Biophore
CH-1015 Lausanne

Merci de contribuer à rendre difficile l'installation du moustique tigre chez nous.

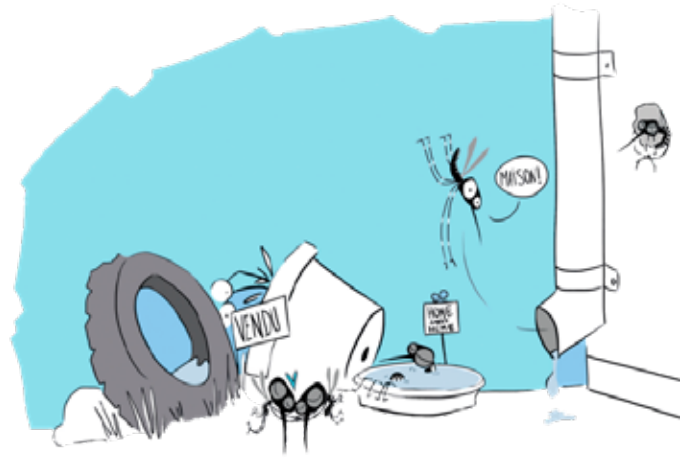
En 2020, la campagne publique s'est accompagnée d'un monitoring sur le terrain avec la participation de cinq communes: Nyon, Yverdon, Moudon, Aigle et Bex. Elles ont été choisies pour leur position stratégique dans l'avancée du moustique, soit près de zones déjà contaminées (Nyon, Aigle et Bex), soit près de grands axes routiers (Yverdon), soit en raison d'un signallement finalement non confirmé (Moudon). Ce monitoring est reconduit cette année avec Nyon, Yverdon, Aigle et Bex.

En 2020, quelques pontes sans population ont été constatées le long des axes routiers (La Côte et Bavois); il s'agit sans doute de pontes d'individus déplacés en voiture. On considère qu'une population est installée lorsque des œufs sont recensés lors de trois relevés consécutifs dans une même station et plus de deux années consécutives, ce qui n'est pas le cas ici. Par ailleurs, 466 signalements pour la Suisse romande ont été faits en 2020 sur le site web www.moustiques-suisse.ch, auxquels s'ajoutent 220 demandes envoyées à l'UNIL et la DGS sans qu'aucun moustique tigre ne soit identifié pour notre canton. A noter que ce moustique est déjà installé proche de chez nous: en France voisine dans le département de l'Ain. La détection précoce d'espèce invasive est primordiale. Il en va de même pour le frelon asiatique qui est aussi à nos portes. Ouvrons l'œil et excellent été à tous.

Eric Lamouille, Médecin-vétérinaire



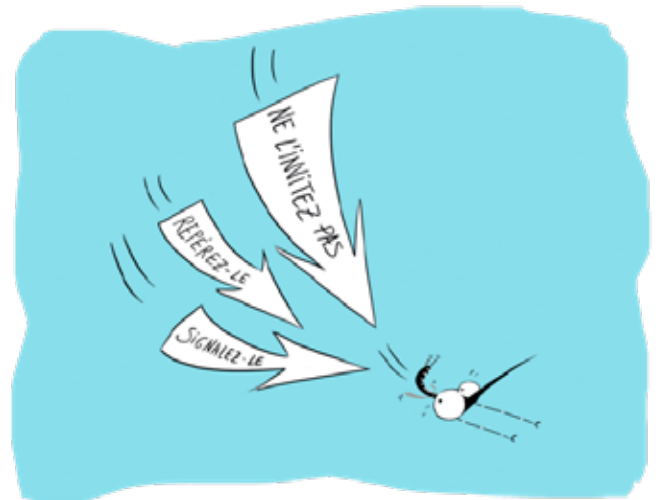
Une astuce pour l'identifier: il est agressif. Le moustique tigre peut piquer plusieurs fois la même personne, en plein jour. Il est très discret, si vous êtes piqué en plein jour, ayez l'œil.



Quels sont ses gîtes de prédilection ? Le moustique tigre aime les petites collections d'eau, d'env. 1 cm de profondeur. Attention aux coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs et gouttières. Repérez ces espaces avant lui. Ne laissez pas de petits volumes d'eau non couverts traîner sur votre terrasse ou votre balcon.



Comment se déplace-t-il ? Avec un très petit périmètre de vol, le moustique tigre profite des transports motorisés pour se déplacer. En voiture, attention aux passagers clandestins.



Pour freiner l'installation du moustique et limiter les risques en santé publique: ne l'invitons pas, repérons-le, signalons-le.



Vous en trouvez un ? Prenez-le en photo et signalez-le sur www.moustiques-suisse.ch. Espèce envahissante aidée par le réchauffement climatique, il est désagréable et potentiellement porteur de maladies. Apprenons à reconnaître ce petit rayé et ne le laissons pas s'installer.



Retour de voyage: attention à votre santé. En cas de symptômes févres au retour d'un voyage dans un pays où la dengue, le zika ou le chikungunya sont endémiques, consultons !

Emondage des haies et élagage des arbres

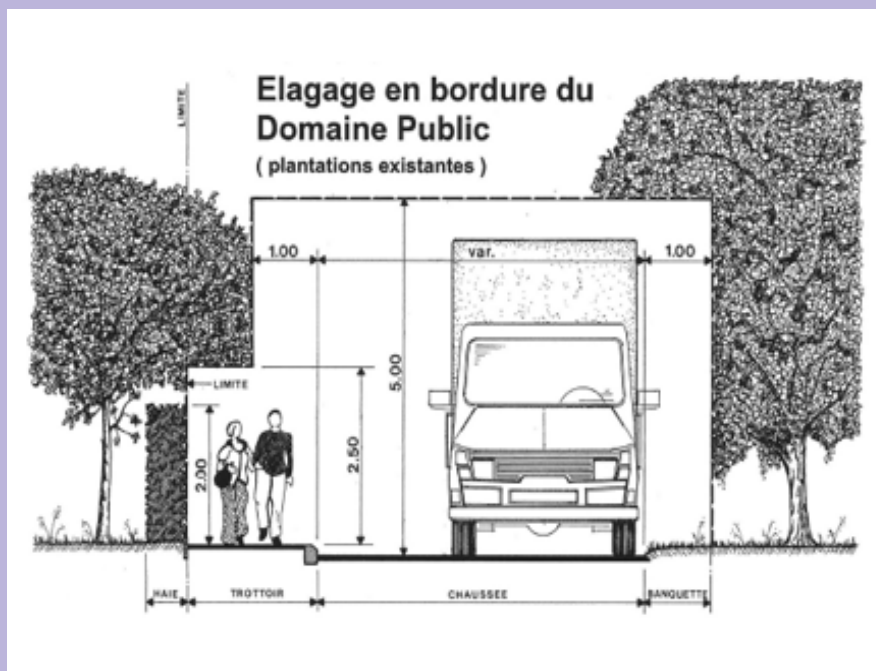
La Municipalité de Jouxten-Mézery rappelle qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies:

- **taille verticale:** celle-ci doit être impérativement exécutée de façon à ne pas déborder **au-delà de la limite de propriété**,
- **taille horizontale:** à une hauteur de **0,60 m.** lorsque la visibilité doit être maintenue et de **2 m.** dans les autres cas.
- **les panneaux de signalisation routière** doivent être totalement dégagés.

Elagage des arbres:

- **au bord de la chaussée:** à **5 m.** de hauteur et à **1 m.** à l'extérieur
- **au bord des trottoirs:** à **2,5 m.** de hauteur et à la limite de propriété



Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, en particulier aux endroits où la visibilité routière est entravée, ainsi que le long des cheminements piétons. Un délai vous est imparti au 15 septembre 2021.

Passé cette date, cette tâche sera exécutée d'office à **leurs frais**, conformément à l'art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

La Municipalité

Eclaircie du cordon boisé sur la parcelle 318

D'importants travaux d'éclaircie du cordon boisé bordant le champ sis sur la parcelle communale 318 et les villas sises en haut du chemin de Crissier ont été effectués, afin d'éradiquer les nombreux plans de robiniers faux acacias qui s'y étaient multipliés rapidement.

En effet, les robiniers faux-acacias figurent sur la liste noire des plantes exotiques envahissantes. Ces plantes ont tendance à se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes et portent ainsi atteinte à la biodiversité; elles peuvent également représenter un risque pour la santé de l'homme et de la faune. L'ordonnance fédérale sur la dissémination dans l'environnement et le règlement vaudois sur la protection des végétaux imposent aux autorités de prendre les mesures utiles et nécessaires pour lutter contre ces plantes nuisibles. Les travaux d'éclaircie du cordon boisé sur la parcelle 318 s'inscrivent dans ce cadre.

Après les travaux d'éclaircie, la commune a mandaté une entreprise pour procéder à la replantation de cette zone; les essences plantées sont des noisetiers et des érables champêtres, tous deux sont en phase avec l'objectif de renaturation d'une haie à vocation biologique chère à l'avifaune et à la structure végétale naturelle.



Bien évidemment ce travail sera suivi de fauchages sélectifs pour éviter la repousse des plantes invasives et favoriser le rajeunissement naturel qui ne manquera pas de s'implanter dès que la période de végétation aura pris son élan.

Laurent ROBERT, Garde forestier